

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUL représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AGER 027-192/13/CC

■ Création et affectation d'une autorisation de programme relative à l'acquisition et aux travaux du Centre de Transfert Nord à Marseille

DTDSV 13/9505/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les sites de traitement des déchets ménagers étant relativement éloignés des lieux de collecte, les opérations de transferts sont indispensables.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dispose de quatre centres de transfert pour les ordures ménagères : deux localisés sur Marseille (centres de transfert nord et sud), un sur Ensues et un sur La Ciotat.

Le Centre de Transfert Nord (CTN), sis avenue des Aygaldes 13015 Marseille, parcelle 215905OH, fait actuellement l'objet de deux conventions de mise à disposition avec la SNCF pour un coût annuel de 943 609 euros TTC.

Ces conventions arrivant à terme le 31 juillet 2015, Marseille Provence Métropole souhaite pérenniser son activité de transfert des ordures ménagères résiduelles sur ce site. En effet, le Centre de Transfert Nord permettant actuellement le transfert de 220 000 tonnes de déchets par an, par voie ferrée à destination du Centre de Traitement Multifilières de Fos-sur-Mer, son implantation dans une zone centrale par rapport aux circuits de collecte, constitue un enjeu majeur.

Aussi, Marseille Provence Métropole souhaite acquérir auprès de la SNCF le site du centre de transfert nord. La SNCF a accepté, par courrier du 29 janvier 2013, le principe d'une cession.

De plus, des travaux relatifs à la séparation du réseau ferré SNCF/Privé et à des améliorations environnementales de première nécessité (aire de nettoyage des balayeuses, aire de maintenance des caissons, réseau d'évacuation des eaux) sont à y prévoir.

Le financement de cette acquisition foncière et des travaux à réaliser nécessitent la création d'une opération et l'affectation de l'autorisation de programme pluriannuelle correspondante, évaluée à 10 000 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver la création de l'opération de « Acquisition et Travaux du Centre de Transfert Nord » ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme correspondante.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de pérenniser les installations et l'activité du Centre de Transfert Nord sur le site actuel ;
- Qu'il convient d'acquiescer auprès de la SNCF le foncier nécessaire à cette pérennisation et d'y faire des travaux nécessaires à l'exploitation ;
- Qu'il convient de financer cette opération ;
- Qu'afin de pouvoir disposer d'aides financières, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter toute aide financière auprès des organismes compétents.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'opération « Acquisition et Travaux du Centre de Transfert Nord ».

Article 2 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'autorisation de programme d'un montant de 10 000 000 euros pour la réalisation de l'opération « Acquisition et Travaux du Centre de Transfert Nord ».

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Collecte et Traitement des Déchets section d'investissement 2014 de la Communauté Urbaine : Projet DTD 13/1 - Sous-Politique G110 – Natures 2031 / 2033 / 2111 / 2315 – Fonction 812.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- Année 2014 : 10 000 000 euros.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, de la région Provence Alpes Côte d'Azur, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, de l'Ademe, des communes membres ou de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution et à signer tout document y afférent pour l'opération « Acquisition et travaux du Centre de Transfert Nord ».

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Martine VASSAL

Eugène CASELLI